



Lettre du CNU n°7 « Spécial élections »

Cher (e)s Ami (e)s,

Le Conseil national des usagers (CNU) se renouvelle pour trois ans, de 2009 à 2012.

Nous avons décidé de consacrer cette lettre d'information à dresser un bilan du mandat écoulé : apports personnels, apports collectifs, pistes d'améliorations concrètes pour passer le relais aux futurs membres de cette instance représentative nationale.

Vous trouverez de plus ci-joint la plaquette d'information du CNU, en vue des élections prochaines, et du renouvellement de ses membres.

Le CNU à l'image des CVS dont il émane, est chargé de faire remonter les problématiques rencontrées par les usagers de l'APF en vue de proposer des pistes d'amélioration de fonctionnement de services et d'établissements, en prenant davantage en compte l'expression des besoins des usagers, besoins parfois anciens (vie affective et sexuelle par exemple) ou plus récents (choix du traitement, voir refus de traitement, parcours de soins par exemple).

La notion d'engagement collectif est au cœur de ce mandat important pour l'APF : en vous présentant aux élections, c'est bien sur une durée de trois ans, à raison de 4 réunions par an que vous êtes attendus...

C'est une véritable aventure humaine, enrichissante individuellement et collectivement. En effet, des formations sont proposées, ainsi que des temps d'échange avec des professionnels des droits des usagers, des évolutions réglementaires...

De plus, en vue de favoriser les échanges avec les CVS, le CNU s'est engagé dans une démarche de

rencontres régionales, pour croiser les sujets rencontrés, améliorer sa représentativité.

En ce qui concerne les modalités de prise en charge des déplacements au siège de l'association (transports, hébergements restauration), vous n'avez pas à faire l'avance des frais : le siège rembourse à la structure qui fait l'avance.

Dans l'attente de l'intérêt manifesté à cette instance, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2009 !

Pour le CNU,
Michel LALEMANT, SAVS 33

Infos pratiques :

Le CNU compte 25 membres, dont :

- 9 représentants de structures et services pour l'enfance et la formation professionnelle
- 7 représentants l'hébergement adulte
- 7 représentants de la vie à domicile
- 2 représentants du travail adapté

Qui peut être candidat?

Le Président du CVS ou à défaut un membre du CVS, désigné par le Président et qui souhaite s'engager dans ce mandat.

La limite des candidatures est fixée au 31 janvier. Les listes de candidats au CNU ainsi que leurs lettres de motivations vous seront adressées à partir du 20 février avec limite de vote au 15 mars.

La 1^{ère} rencontre aura lieu courant avril.

Bilan de la mandature 2005-2008

Apports individuels :

- en termes de connaissances du réseau associatif (établissements et services)
- Perfectionnement de la capacité à représenter les usagers dans nos propres CVS
- Prise de confiance en soi, meilleure écoute de la parole de l'autre
- Meilleure connaissance des droits des personnes
- Contribue à perfectionner le rapport humain aux usagers de la part des personnels
- Climat de confiance plus facile avec les autres usagers et parler plus en profondeur
- Formation à la communication verbale et animation

Production collective :

- Avis sur des sujets essentiels pour les usagers APF
- Création de la Lettre et d'une communication écrite vers les CVS et Directions des structures
- Rencontres nationales et régionales

Difficultés :

- Difficultés de déplacement et avances des frais par les Directions des structures en début de mandature (problèmes aujourd'hui résolus.)
- Absentéisme au CNU mais aussi dans les réunions régionales lors des rencontres CNU / CVS. Mais Absentéisme ne veut pas dire désintérêt.
- Manque de liens entre CNU et délégations (le CNU peut être un lieu ressources pour des débats avec les usagers ou la thématique de l'offre de services APF et de la place des usagers.
- Peu de contacts interpersonnels entre les membres du CNU, entre les réunions à Paris

Pistes d'amélioration :

- Etre à disposition des CVS pour animer ou participer à des débats (ex. vie affective, règlement de fonctionnement...)
- Faire mieux percevoir l'utilité de l'instance aux usagers et aux CVS.
- Améliorer la visibilité de l'impact des avis du CNU sur les décisions ou prises de position du CA.
- Pouvoir être saisi par le CA pour un avis sur une question relative aux usagers et leurs droits.
- Communiquer plus vers le réseau : En Direct du CNU, blog...

Infos – questions

Vous êtes intéressé par l'instance du CNU?
Vous souhaitez faire acte de candidature ?
Vous avez des questions ? Des sujets à aborder ?

Un contact : Sophie Baudier :
01.40.78.69.74. sophie.baudier@apf.asso.fr